



BULLETIN MUNICIPAL de

GEVIGNEY-MERCEY

2023

www.gevigney-mercey.fr

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons comme chaque année, le bulletin municipal annuel.

Malgré quelques mois de retard, les travaux sur le réseau d'assainissement sont désormais terminés sans dépassement du budget prévu. **Vous pouvez désormais procéder au raccordement de vos eaux usées.**

Nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

Cette année, la reprise de nombreuses manifestations au sein de notre commune a permis à chacun de se retrouver. Merci à nos associations !

Vous pouvez désormais retrouver les actualités sur votre téléphone **via panneau Pocket téléchargeable gratuitement**. Des compléments d'actualité sont disponibles toute l'année sur notre site internet ou sur notre page Facebook www.facebook.com/GevigneyMercey.

Bonne lecture,

Bonne et heureuse année à tous.

Le conseil Municipal,

Le Maire

3, rue Montgillard - 70500 GEVIGNEY - MERCEY - Tel: 03.84.68.03.90

Adresse email : contact@gevigney-mercey.fr - Site internet : www.gevigney-mercey.fr

Secrétariat ouvert le Lundi de 15h à 17h30, le Mardi et Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30

Réalisations 2022

Rénovation de la salle des Schnans :

La commune s'est engagée dans **une démarche pour la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement** notamment celles liées aux bâtiments communaux.



Pour réaliser des audits énergétiques de l'ensemble du patrimoine communal, nous avons **conventionné avec le SIED 70 pour la somme de 250 €.**

La rénovation de la salle des Schnans va permettre **un gain énergétique attendu de 68%.**

Ces travaux ont été réalisés par des entreprises locales et ont consisté en :

- **L'isolation des murs** par 14 cm de laine minérale et 40 cm dans **les plafonds.**
- Le remplacement **des menuiseries.**
- La rénovation du toit et du crépi extérieur.
- La création d'un sanitaire **aux normes handicapé.**



La chaudière n'a pas été remplacée en attendant la construction de la chaufferie bois, ce qui à terme nous permettra **de gagner encore 14% d'économie d'énergie supplémentaire.**

**Ces travaux ont bénéficié d'aides importantes de l'Etat et du SIED 70
soit au total 80% de subvention⁽¹⁾ !**

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Isolation, remplacement des menuiseries, réfection de la toiture et du crépis	100 786 €	Préfecture (DSIL)	36 501 €	20 196 €
		SIED 70	44 089 €	

(1) La participation du porteur de projet doit être au minimum de 20%.



Viabilisation de 3 parcelles à bâtir rue Hâtre Moulin :

Une extension des divers réseaux communaux a été réalisée sur une longueur d'environ 100 mètres permettant 3 constructions.

Malgré la conjoncture difficile, une parcelle a été vendue et a permis la construction d'une maison individuelle.



Nous avons profité de ces travaux pour réaliser la structure et l'élargissement de la chaussée.

La vente de cette parcelle a permis de rembourser 20 260 € du prêt relais contracté pour financer l'achat de ces terrains.

Les réseaux sont financés principalement par le budget assainissement, le syndicat des eaux et le SIED 70. Ces dépenses n'impactent donc pas les investissements à venir sur la commune.

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financeurs	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Extension du réseau d'eau potable	27 864 € ⁽¹⁾	Prise en charge intégrale par le Syndicat des Eaux		
Extension du réseau d'eau usée	29 915 € ⁽¹⁾	Conseil Départemental	4 451 €	25 464 € ⁽²⁾
Extension du réseau d'eau pluviale	18 824 € ⁽¹⁾	/	/	18 824 € ⁽²⁾
Extension du réseau concédé d'électricité	15 070 €	Prise en charge intégrale par le Syndicat d'Energie du Département de la Haute Saône (SIED 70)		
Construction d'un génie civil de télécommunication	4 025 €	/	/	4 025 €

(1) Ce montant inclut les dépenses de remise en état de la voirie

(2) Financé dans le cadre du budget d'assainissement

Terrain à bâtir :

L'achat des parcelles rue des Chenevières et Rue Hâtre Moulin a permis **de viabiliser 6 parcelles** immédiatement et permettra ultérieurement de viabiliser douze terrains.

Sont ouvertes à la construction :

- **2 parcelles** d'environ 1 200 m² **sur Mercey.**
- **3 parcelles** d'environ 1 650 m² **sur Gevigney.**



1 parcelle sur les 5 restantes est déjà réservée.

Le prix de vente est de 20 € TTC / m²

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie pour plus de renseignements.

Voirie :

La remise en état de la voirie dégradée par les travaux d'assainissement est **intégralement financée dans le cadre du dossier d'assainissement.**



Notre commune dispose de **35 Km de voirie**, si nous voulons continuer à pouvoir investir dans des projets au cœur du village, des choix sont nécessaires, **afin d'étaler ces dépenses sur plusieurs années.**

L'étanchéité des chemins est la priorité, **afin de les faire perdurer plusieurs années.**

Celle-ci ne peut être réalisée seulement que quelques années après les couches d'enduit. Il nous reste notamment à réaliser l'étanchéité de la rue des Marronniers.

Voie ou rue	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Chemin communal de Grascourt « Caverne »	Etanchéité	11 019 €	Conseil Départemental	2 691 €	12 528 €
Diverses voies communales	Réparations localisées	4 200 €			
Rue du Faubourg	Réfection de la couche de roulement	Prise en charge intégrale par le Département ⁽¹⁾			

(1) Sauf la réfection des fouilles prise en charge dans le cadre des travaux d'assainissement et d'eau potable

Réalisations 2022 - 2023

Création d'un espace de rencontre à la place de l'ancienne mairie :

Depuis le 8 juin 2021, vous pouvez désormais retrouver l'odeur du pain chaud et des délicieuses pâtisseries au cœur du village.



Soucieuse de créer un cadre agréable aux abords de la boulangerie et de notre salle polyvalente, l'ancienne mairie a été démolie en 2021.

Laissant la place à un espace de rencontre « Place des Schnans ».

Les aménagements sont en cours, il reste notamment à mettre en place :

- Des espaces minéraux pour délimiter les accès, et plusieurs espaces verts.
- La réalisation d'un kiosque pour proposer un espace de détente.
- Des tables pour vous restaurer.



Un financement important a été obtenu par la préfecture de 45%

avec un complément par le département de 20% dans le cadre des contrats de territoire (PACT 2)

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue ⁽¹⁾	Reste à charge de la commune
Démolition de l'ancienne mairie, crépis et toiture, aménagement d'un espace de rencontre, éclairage et mobiliers urbains	89 365 €	Préfecture (DETR)	40 214 €	26 831 €
		Conseil Départemental (PACT 2)	17 873 €	
		Conseil Départemental (voirie)	3 138 €	
		SIED 70	1 309 €	

(1) Il s'agit du montant maximum qui nous a été attribué, la subvention finale sera recalculée en fonction du coût réel des travaux.

Zone de loisirs :

Nous avons postulé au programme « 5 000 équipements sportifs de proximité » lancé par L'Agence Nationale du Sport et avons décidé de doubler le budget prévisionnel pour offrir des équipements de qualité et durable pour tous.



Après concertation avec les jeunes du village, il a été décidé de réaménager la zone de loisirs avec la création d'un terrain de :

- 40 x 20 mètres, **pour la pratique du handball et du basket.**
- 18 x 9 mètres, pour la pratique du **badminton, volley et tennis.**

Le stade végétal a été nivelé, pour la pratique du sport.

La sécurité générale de la zone a été améliorée, nous sommes dans l'attente des jeux et du mobilier urbain pour finaliser les travaux et faire le **bonheur de nos enfants.**



65 % de subvention obtenue !

L'Agence Nationale du Sport, nous a attribué un financement important sur ces équipements.

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue ⁽¹⁾	Reste à charge de la commune
Aménagement de la zone de loisirs	149 973 €	Préfecture (DETR)	11 374 € ⁽²⁾	44 597 €
		Agence Nationale du Sport	56 000 €	
		Conseil Régional	20 000 €	
		Conseil Départemental	16 745 €	
		SIED 70	1 257 €	

(1) Il s'agit du montant maximum qui nous a été attribué, la subvention finale sera recalculée en fonction du coût réel des travaux.

(2) Cette subvention est toujours prévisionnelle car ce dossier est toujours en cours d'instruction.



Arrivée de la fibre optique :

Notre commune bénéficie depuis mars 2016 d'une montée en débit qui utilise la technologie du **VDSL 2**. Les débits moyens sont de **40 à 80 Mb/s** sur Gevigney et **15 à 20 Mb/s** sur Mercey.



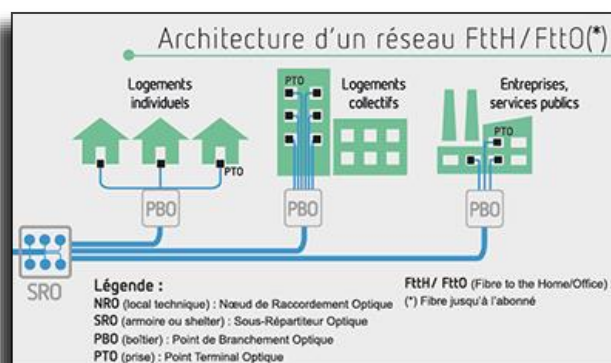
Mais d'ici **quelques mois**, la **fibre optique** (FTTH) avec des débits pouvant atteindre **1 000 Mb/s** sera opérationnelle.

Pour cela, **une nouvelle armoire (SRO)** sera installée au niveau du carrefour de la route d'Augicourt et de Jussey afin de raccorder toutes les fibres optiques issues de chaque maison.

Le coût de ces travaux est pris en charge par la Communauté de Communes qui cotise auprès du syndicat Haute Saône Numérique à hauteur de 2,40 € / an / habitant.

Les câbles de fibre optique sont actuellement en place sur le domaine public. Il reste à finaliser les installations pour activer le signal optique.

Vous recevrez un courrier de votre fournisseur internet quand celui-ci sera prêt à réaliser votre branchement. **Ce branchement est totalement gratuit**, sauf s'il faut terrasser ou réaliser des percements.



La fibre à la maison (FTTH) présente sur notre commune courant 2023.



Attention, tous les fournisseurs ne seront pas **forcément présents** dans l'**armoire de fibre optique**.

Plus de renseignements : www.hautesaonenumerique.fr/les-projets/le-ftth.html

Vous pouvez vérifier votre éligibilité ou effectuer un test de débit : www.degrouptest.com.

À venir en 2023

Rénovation du petit patrimoine :



Après avoir répondu à l'appel à projets « patrimoine rural non protégé », **un financement important nous a été accordé** par l'état et le département.

Il est prévu **la restauration du lavoir rue Charrière Peingey, le nettoyage de 2 Croix et d'un puits.**

La mise en valeur et la sécurisation du Pont du Tram ont été réalisées cette année avec la mise en place de barrières et le nettoyage par nos jeunes.

Il reste à aménager le cheminement vers ce pont, améliorer la signalisation, pour que **chacun puisse le découvrir.**



60 % de subvention obtenue pour rénover notre petit patrimoine !

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Rénovation du petit patrimoine (Lavoir, Croix, Puits)	36 054 €	Préfecture (DETR)	21 633 €	14 421 €
Pont du Tram	2 210 €	Conseil Départemental	663 €	1 547 €



Rénovation énergétique des logements de la poste :

Dans la suite des travaux déjà engagés sur nos bâtiments, un audit énergétique a été réalisé et préconise notamment les travaux suivants :

- L'isolation des murs **par l'extérieur**.
- Le remplacement **des menuiseries**.
- L'isolation **des planchers**.

Le gain énergétique attendu est de 35%.



Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Isolation par l'extérieur, rénovation de la toiture et changement des menuiseries	118 510 €	Préfecture (DSIL)	42 681 €	23 702 €⁽¹⁾
		SIED 70	52 127 €	

(1) La commune agissant comme un privé sur les logements, nous ne récupérons pas la TVA, la subvention est calculée sur le montant HT

Isolation thermique et acoustique de la salle de la mairie :

Dès janvier 2023, nous commencerons des travaux de rénovation à la salle de la mairie dont **le gain énergétique attendu est de 38%**.

Ils permettront d'isoler les murs par l'intérieur, et le plafond mais surtout de **résoudre nos problèmes d'acoustique**.



**Ces travaux ont obtenu des aides importantes de l'Etat et du SIED 70
soit au total 80% de subvention !**

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Isolation thermique et acoustique	24 759 €	Préfecture (DSIL)	7 079 €	4 952 €⁽¹⁾
		SIED 70	12 728 €	

(1) La participation du porteur de projet doit être au minimum de 20%, par conséquent nos aides seront plafonnées.

Création d'une chaufferie bois :

Notre commune **ne pouvant pas réaliser un investissement aussi important**, nous avons décidé de transférer **notre compétence « Réseau de chaleur »** au Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) qui dispose de l'expérience requise.

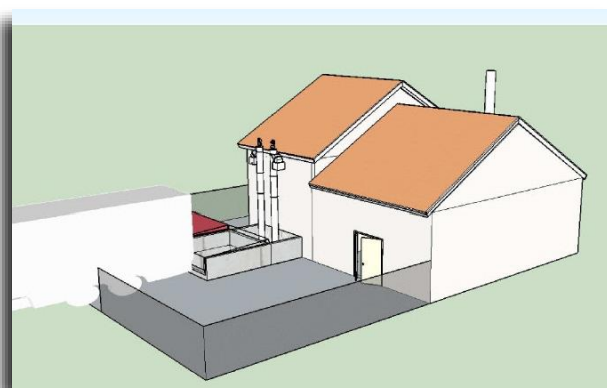


L'étude de faisabilité a démontré l'intérêt de réaliser une chaufferie bois.

Le SIED 70 a accepté la réalisation de ce projet sur notre commune et a lancé les études de maîtrise d'œuvre dont nous devrions **avoir le rendu début 2023**.

La chaufferie permettrait **d'alimenter en chaleur les bâtiments communaux**, l'ADAPEI et quelques particuliers intéressés qui se trouverait sur le passage des conduites de chaleur.

L'estimation prévoit un investissement du SIED 70 d'environ **1 200 000 € HT**.



Aucun reste à charge pour notre commune, hormis la cession d'un terrain, ces travaux seront intégralement financé par le SIED 70.



Si les financeurs valident le plan de financement et après l'engagement des futurs abonnés, le syndicat réaliserait les travaux entre 2023 et 2025 puis exploiterait ces installations.

La commune deviendrait de fait un « client – usager » au même titre que tous les tiers raccordés au réseau.

Aménagement de sécurité rue du Faubourg :

A la suite des travaux d'assainissement et d'eau potable réalisés rue du Faubourg, **le département avait prévu de réaliser la réfection de la chaussée** en 2022.

Au vu du nombre important de véhicules (**> 2000 véhicules par jour**) qui circulent, et de la vitesse excessive, **des aménagements de sécurité semblaient nécessaires** en coordination avec ces travaux.



La chaussée ne pouvant plus être touchée avant plusieurs années, nous en avons profité pour :

- **Réaliser l'enfouissement** de la ligne France télécom et **poser des bordures**.
- **Mettre en place des gaines** en attente en traversée de chaussée pour un futur enfouissement des lignes électriques.

Sous réserve de l'obtention des financements, il est prévu en 2023 :

- **La mise en place d'un « feu récompense »** pour que la vitesse soit respectée.
- **La réalisation d'un cheminement piéton.**



Travaux réalisés en coordination afin d'optimiser les coûts !

	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention prévisionnelle ⁽¹⁾	Reste à charge de la commune
2022	Enfouissement France Télécom, gaine en attente et bordures	9 397 €	Préfecture (DETR et amende de police)	20 612 €	14 758 €
			Conseil Départemental (Bordure et voirie)	4 951 €	
2023	Aménagement de sécurité et trottoir	30 924 €			
2022	Réfection de la couche de roulement en enrobé	Prise en charge intégrale par le Département ⁽²⁾			

(1) Subvention obtenue sauf la subvention DETR qui reste prévisionnelle

(2) Sauf la surface correspondante à la fouille d'eaux usées et d'eau potable

Travaux sur le réseau d'assainissement

Les travaux sur le réseau d'assainissement sont terminés. Vous disposez **d'un délai de deux ans pour procéder au raccordement de vos eaux usées**. Soit au plus tard **le 1^{er} novembre 2023** pour Mercey et les lotissements et le **1^{er} janvier 2025** pour Gevigney.

Pour rappel :

- Ⓢ **Les eaux usées** (WC, machine à laver, cuisine, salle de bain, ...) devront être collectées ensemble. Si vous avez **un prétraitement** (fosse septique, fosse toutes eaux,), il devra être déconnecté.
- Ⓢ **Les eaux pluviales** (toitures, cour, ...) devront être, soit infiltrées, soit rejetées dans le réseau existant avant travaux devenu réseau d'eau pluvial.

POUR BIEN SE RACCORDER :

Une règle : bien séparer les eaux usées des eaux pluviales.

De la qualité de vos raccordements dépendent à la fois votre confort et l'efficacité de tout le système de récupération et de traitement des eaux résiduaires.

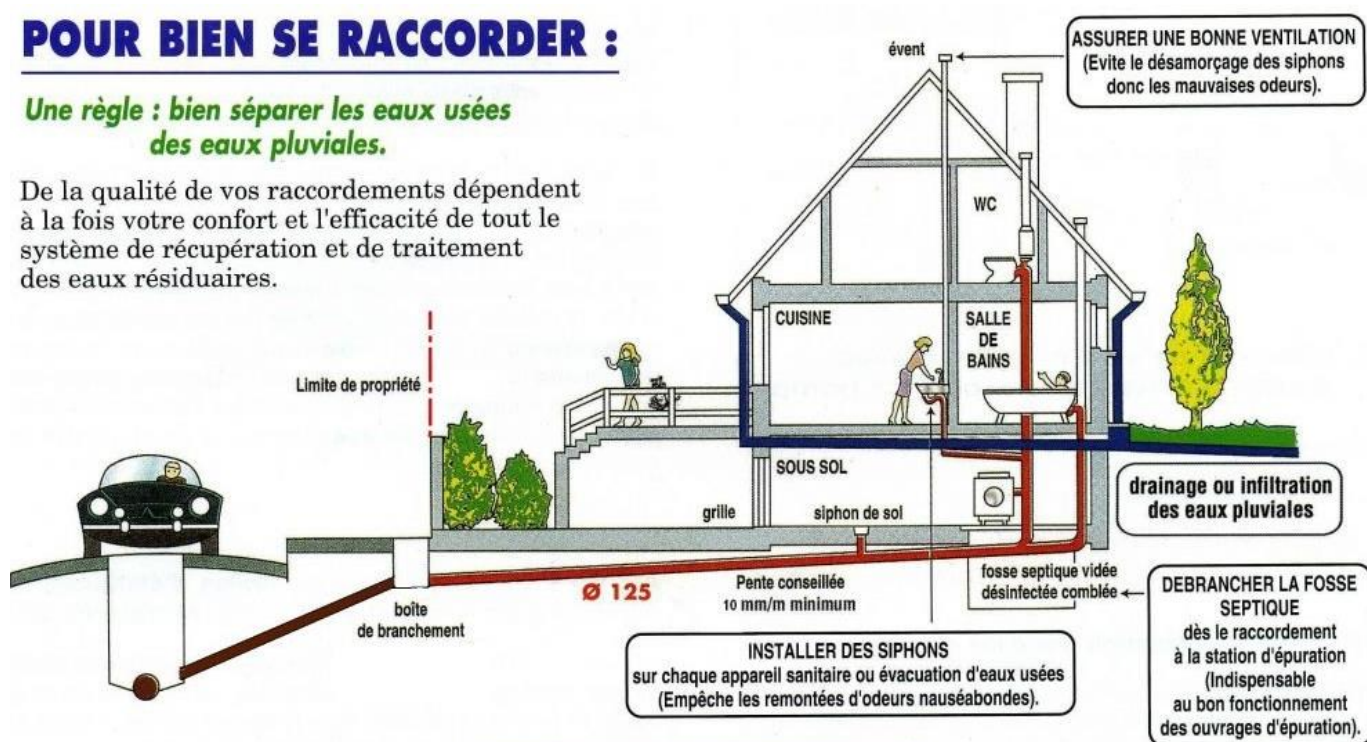


Schéma de principe à adapter au cas par cas.

Attention, il conviendra de se raccorder directement sur le tuyau Ø160 mis en place en sortie du regard de branchement, **le tabouret ne doit pas être percé**, cela risquant de créer une fuite d'eau parasite au niveau du percement et donc une non-conformité de l'installation.

Une fois les travaux effectués, nous vous demandons de bien vouloir nous en informer, pour que nous puissions réaliser les contrôles nécessaires **en vue de l'obtention d'un rapport de conformité**. Le 1^{er} contrôle **sera financé par la commune** et réalisé par l'entreprise BC2I de COLOMBE-LES-VESOUL. La contre-visite sera à la charge du propriétaire.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le règlement d'assainissement disponible sur le site internet de la commune : www.gevigney-mercey.fr ou contacter la mairie.

Ce projet a bénéficié du soutien financier important de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, à hauteur de **1 070 964 €**, de la Préfecture et du Département. Malgré une forte hausse des matières premières engendrant des surcoûts, **les travaux ne dépassent pas l'enveloppe prévisionnelle.**

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune ⁽²⁾
Mise en séparatif du réseau d'assainissement	1 877 290 € ⁽¹⁾	Agence de l'eau	1 070 964 €	519 862 €
Etude, maîtrise d'œuvre, passage caméra ...	133 765 €	Préfecture (DETR)	140 010 €	
		Conseil Départemental	280 219 €	
TOTAL	2 011 055 €		1 491 193 €	

(1) Dont **152 393 €** d'eaux pluviales ne bénéficiant d'aucune subvention

(2) Ces travaux ont nécessité **un emprunt de 600 000 € intégralement financé** par l'augmentation de la taxe d'assainissement, au 1^{er} janvier 2020 la taxe s'élève à **3€ par m³ et 90€ de part fixe par an**



Démolition de la station d'épuration et création d'une rhizosphère :

Vu l'état de notre station d'épuration et les frais annuels importants de fonctionnement (**11 000 € d'électricité « prévisionnel 2023 »**, contre 6 500 € en 2021 et **1 500 € d'entretien** des moteurs), le cabinet BC2I finalise l'étude pour **réaliser une rhizosphère** en remplacement de notre station.

La rhizosphère ne nécessitera pas de pompe, juste quelques électrovannes et **donc peu d'entretien et d'électricité.**

Un prêt dont le remboursement annuel d'environ **12 500 € / an** sur 25 ans sera nécessaire. Mais celui-ci **serait couvert par les économies générées.**



Travaux réalisables sans augmentation de la taxe d'assainissement !

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Etude et loi sur l'eau	9 250 €	Agence de l'eau	271 540 €	193 630 €
Création d'une rhizosphère	836 510 € ⁽¹⁾	Préfecture (DETR)	253 730 €	
		Conseil Départemental	126 860 €	
TOTAL	845 760 €		652 130 €	

(1) **Montant estimatif**, l'appel d'offre des travaux et les financements conditionneront la réalisation du projet

Le syndicat des Eaux de Gevigney, qui dessert les communes de **Gevigney-et-Mercey, Lambrey et Aboncourt-Gésincourt**, continue ses investissements pour **préserver notre ressource en eau**.



Le syndicat des eaux dispose de **25,5 kilomètres de canalisation** dont un grand linéaire de conduites datant de **1958 à 1961**.

6,3 kilomètres de canalisation ont déjà été **renouvelés de 2015 à 2022** soit 25 % du réseau supprimant ainsi de nombreuses fuites.

Point sur les travaux :

	Renouvellement des conduites d'eau potable	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge du syndicat
2021	Rue des Puits à LAMBREY	118 416 €	Agence de l'eau (50%) Préfecture (DETR) Conseil Départemental Soit un total de 70% de subvention ⁽¹⁾	81 396 €	37 020 €
	Rue des Marronniers et Croix de Mission à GEVIGNEY	79 990 €		53 968 €	26 022 €
2022	Grande Rue et rues annexes à ABONCOURT-GESINCOURT	202 098 €		136 600 €	65 498 €
	Rue du Faubourg, de Montureux et RD n°3 à GEVIGNEY	322 547 €		214 817 €	107 730 €

(1) Hors poteaux incendie et certaines prestations qui ne sont pas subventionnables par l'agence de l'eau

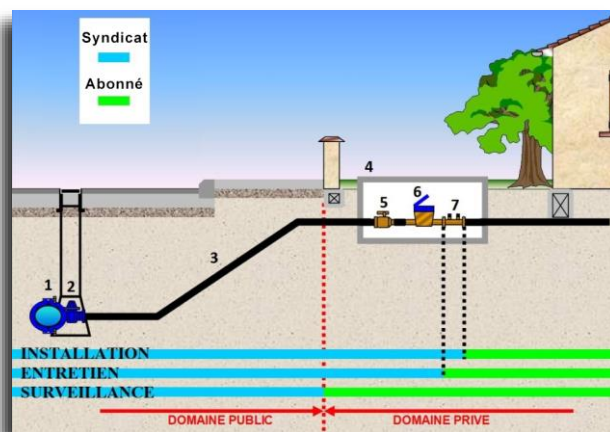
Ces travaux ont permis l'amélioration du rendement de notre réseau !

Le syndicat souhaiterait pouvoir sortir l'intégralité des compteurs **dans un regard en limite de propriété** afin de simplifier l'accès parfois difficile à ceux-ci.

Pour cela, le syndicat **prend en charge le renouvellement** du tuyau jusqu'au compteur existant si celui-ci est trop ancien, ainsi que la gaine bleu Ø90 et le regard compteur.

N'hésitez donc pas à nous contacter en mairie de Gevigney-et-Mercey pour plus de renseignements.

Grâce aux investissements importants qui diminuent les pertes en eau, le syndicat des eaux a décidé de **diminuer ces tarifs de 1 à 6 cts/m³**, pour compenser une part des augmentations de tarif de Gaz et Eaux.



Le part variable 2023 pour les consommations < 240 m³ / an restera inchangée, grâce à un effort important du syndicat !

Syndicat des 7 lieues

Notre commune adhère au **Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique des 7 lieues (SMRP)**. Les enfants de notre commune se rendent donc à l'école située **sur la commune d'Aboncourt-Gesincourt**.



Le syndicat regroupe les communes suivantes :

- ABONCOURT-GESINCOURT
- AUGICOURT
- CHARGEY-LES-PORT
- FOUCHECOURT
- GEVIGNEY-MERCEY
- LAMBREY
- PURGEROT

Depuis la rentrée 2020, notre école compte **une classe supplémentaire**. Nous devons nous en réjouir. Pour autant nous devons être vigilants car cette ouverture est conditionnée aux effectifs et peut être malheureusement remise en cause.

Seul petit regret, les enfants des 7 villages ne sont pas tous scolarisés à Aboncourt-Gesincourt.

Quelques informations :

Président du syndicat : Mickaël VITEAUX, Conseiller Municipal de Gevigney-Mercey

Vice-Présidente : Sophie LARUE BOLIS, Maire de Aboncourt-Gesincourt

Le SMRP c'est surtout :

- **145 enfants** de la maternelle au CM2
- **7 classes**
- **25 enfants** par classe
- **3 ATSEM**
- **2 agents** de service
- **1 secrétaire**

Mais aussi à l'école :

- **7 professeurs** des écoles
- **3 agents** au périscolaire
- **3 AVS**

Au sein de l'école, il y a une bibliothèque ouverte durant les périodes scolaires de **14h à 16h**.

La permanence est effectuée par des bénévoles du village.

Périscolaire :

L'école bénéficie d'un service périscolaire géré par la communauté de communes.



03.84.68.70.46



Horaires d'ouverture :

Période scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
Matin de **7h à 8h40**
Midi de **11h40 à 13h40**
Soir de **16h40 à 19h**

Vacances scolaires de **7h à 18h30**

Le midi, les enfants bénéficient d'un **repas de qualité** conçu et pris dans les locaux de **la Ferme Auberge La Ludore**.



Tarifs communaux 2023

Location des salles communales :

La salle des Schnans est louée avec **8 tables et 32 chaises** sur réservation auprès du secrétariat de mairie.

Salle des Schnans	Unité	Période	Tarif
		Cautions	50 €
		Forfait ménage ⁽¹⁾	30 €
Pour les habitants et les entreprises du village	Forfait	Journée ⁽²⁾	30 €
		Week-end	50 €
Pour les jeunes jusqu'à 20 ans inclus et les associations du village	Forfait	Jour	Gratuit
Majoration chauffage (du 1 octobre au 31 mars)	Forfait	Unitaire	10 €
Pour les associations ou les entreprises extérieures	52 demi-journées	An	200 €

La salle de la Mairie est louée avec **cuisine, vaisselle pour 48 personnes, 10 tables et 48 chaises** sur réservation auprès du secrétariat de mairie.

Salle de la Mairie	Unité	Période	Tarif
		Cautions	150 €
		Forfait ménage ⁽¹⁾	40 €
Pour les habitants et les entreprises du village	Forfait	Journée ⁽²⁾	60 €
		Week-end	100 €
Pour les associations du village	Forfait	Réunion	Gratuit
		Repas	Gratuit 2 fois par an
Majoration chauffage (du 1 octobre au 31 mars)	Forfait	Unitaire	10 €

(1) Le forfait ménage sera facturé automatiquement lorsque la salle ne sera pas rendue nettoyée.

(2) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

Cimetière :

	Unité	Période	Tarif
Concession	m ²	30 ans	60 €
		50 ans	90 €

Sachant qu'une concession simple mesure 2 m² et un caveau mesure 1 m²

Columbarium	1 case de 4 urnes	30 ans	500 €
		50 ans	750 €

La gravure reste à la charge de la famille

Jardin du souvenir	Emplacement pour 1 plaque	30 ans	30 €
	Taxe de dispersion	50 ans	Gratuit

Les plaques restent à la charge de la famille mais le modèle sera fourni par la commune

Assainissement collectif :

	Unité	Période	Tarif
Part fixe	Forfait	Annuelle	90 €
Par m³ d'eau utilisé	m ³	Annuelle	3,00 €

Location de la salle de convivialité :

La salle est louée avec cuisine, tables et chaises sur réservation auprès de la communauté de communes au 03.84.77.19.90

Salle complète				
Location	Entreprises ou Particuliers		Associations	
	CCHVS	Hors CCHVS	CCHVS	Hors CCHVS
Journée ⁽¹⁾	150 €	300 €	100 €	150 €
Week End	300 €	400 €	150 €	250 €
Vaisselle	20 € pour 70 couverts 40 € de 71 à 140 couverts 60 € pour plus de 140 couverts			

(1) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

Salle bar				
Location	Entreprises ou Particuliers		Associations	
	CCHVS	Hors CCHVS	CCHVS	Hors CCHVS
Journée ⁽¹⁾	100 €	200 €	50 €	100 €
Week End	200 €	300 €	100 €	150 €
Vaisselle	20 € pour 70 couverts 40 € de 71 à 140 couverts 60 € pour plus de 140 couverts			

(1) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

Chauffage : Du 1^{er} octobre au 30 avril, le prix de la location est majoré de 50 € pour prise en compte des frais de chauffage.

Ménage : 50 €/heure à la demande du locataire ou si la salle n'est pas rendue dans un état convenable.

Matériel manquant ou détérioré : Suite à un état des lieux d'entrée et à un état des lieux de sortie, tout matériel manquant ou détérioré sera facturé au prix d'achat.

Caution : Un chèque de caution de 300 € sera demandé à la signature du contrat de location.

Ordures Ménagères : Tarifs des sacs pré payés rouges selon la délibération de la CCHVS prise chaque année.

Percolateur, Tasses et Plateaux : 10 € / location si pas de location vaisselle

Impôts et emprunts

Impôts communaux :

Taxe	Taux 2021	Taux 2022	Base d'imposition ⁽²⁾	Produit correspondant
Habitation (TH)	-	-	-	4 491 € ⁽¹⁾
Foncier bâti (TF)	34,15 %	34,15 %	576 300	196 806 €
Foncier non bâti (TFNB)	15,63 %	15,63 %	116 200	18 162 €
Allocations compensatrices	-	-	-	49 664 €
Cotisation Foncière des Entreprises ⁽³⁾	Produit figé à vie			64 890 €
Contribution à l'état	FNGIR + 46% du produit du Foncier suite à la réforme de la TH			152 239 €
Total				181 774 €

(1) Désormais seules les résidences secondaires sont soumises à la taxe d'habitation

(2) Les valeurs locatives ont cependant **augmenté de 3,4%, ces valeurs étant fixées par l'état et non par la commune.**

(3) **Malgré l'augmentation d'emploi**, la commune perçoit un montant figé depuis le 1^{er} janvier 2014.

Les recettes restent stables et les dépenses maîtrisées

Aucune augmentation d'impôts pour la part communale n'a été réalisée !

Emprunts – Budget communal :

n°	Date de l'emprunt	Durée	Date de fin	Objet de la dépense	Taux	Montant initial de l'emprunt	Remboursement par an	Capital restant du 01/01/2023
1	2020	15 ans	2035	Aménagement rue du Poiset et enfouissement de différents rues	0,70 %	150 000 €	10 543 €	130 898 €
2	2017	15 ans	2032	Mairie et ses abords	1,30 %	110 000 €	8 119 €	75 674 €
3	2019	12 ans	2031	Logements communaux, rue Montgillard	1,12 %	85 000 €	7 579 € ⁽¹⁾	57 924 €
4	2021	10 ans	2031	Achat parcelle ZD 6 et 7	0,98 %	61 000 €	598 € ⁽²⁾	61 000 €
5	2011	20 ans	2030	Lotissement "les chenevières" viabilisation	3,64 %	170 000 €	11 759 €	80 359 €
6	2020	10 ans	2030	Achat parcelle ZD 40 et 49	0,82 %	50 000 €	244 € ⁽²⁾	29 740 €
7	2001	28 ans	2029	Logements communaux Mercey	Révisable tous les ans	74 021 €	3 230 € ⁽¹⁾	19 456 €
8	2010	15 ans	2025	Lotissement "les chenevières"	3,74 %	100 000 €	8 741 €	20 769 €
Total						800 021 €	50 813 €	475 820 €

(1) Le remboursement est intégralement couvert par le prix des loyers

(2) Il s'agit de prêt relais pour l'achat de terrain à bâtir. Des remboursements anticipés, sans frais, seront réalisés au fur et à mesure que des terrains se vendront. En attendant, seuls les intérêts sont dus par la commune.

Emprunts – Budget assainissement :

n°	Date de l'emprunt	Durée	Date de fin	Objet de la dépense	Taux	Montant initial de l'emprunt	Remboursement par an	Capital restant du 01/01/2023
1	2020	25 ans	2045	Mise en séparatif des réseaux	0,78 %	600 000 € ⁽³⁾	26 432 €	561 687 €

(3) L'emprunt est **intégralement financé** par la taxe d'assainissement, il **n'impacte donc pas les investissements de la commune.**

Informations Communales

- Le recensement de la population sur la commune, se déroulera du **19 janvier au 18 février 2023**. Mr Denis CLERC a été nommé agent recenseur pour la commune, il passera à votre domicile prochainement afin d'effectuer cette mission.



Le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire. Il permet de connaître le nombre de personnes vivants en France et de déterminer la population officielle de notre commune.

Ces résultats sont utilisés pour **calculer la participation de l'État au budget des communes**.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur chargé de cette opération, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, **en privilégiant la réponse par internet**. Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

- Nous vous rappelons que **les lingettes même biodégradables ne doivent pas être jetées dans les toilettes**.

Le temps de transit dans le réseau avant l'arrivée à la station d'épuration n'est pas suffisant pour assurer leur biodégradabilité, ce qui **engendre des dysfonctionnements des équipements électromécaniques** en station d'épuration ou aux postes de relèvement.



- Le reboisement des bois situés le long de la route de Bougey a commencé en 2016. Une partie avait été prévue en régénération naturelle mais malheureusement aucun chêne n'a poussé.

Soucieux de ne pas laisser en friche ce bois, en accord avec l'ONF, 2,34 hectares seront reboisés pour un montant de **18 200 € HT répartis sur 5 années (2023-2027)**.



- La mairie a adhéré à **PanneauPocket**, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités.



La cérémonie annuelle des vœux aux habitants, se déroulera à la Salle de la Mairie le :

Vendredi 13 janvier 2023 à 18 h

Tous les Schnans sont conviés à ce moment de partage et de convivialité.

Etat Civil - 2022

Naissances



29 Janvier

Maddy BAILLY

20 Avril

Noam LEPAUL

11 Mai

Leana BARJOU

Mariage



19 Mars

Lionel CHIAPPINI et Céline GUILLAUME

04 Juin

Bertrand CLABAUT et Céline RACLOT

10 Juin

Peter ZBINDEN et Jean-Philippe COURBIN

22 Octobre

Bruno BARDET et Alina Ruxandra CRACIUN

Deuils



21 Avril

Daniel COCAGNE

10 Mai

Julien GUEBRUNET

08 Juin

Anne-Marie Thérèse CHANOIT épouse SIMONIN

07 Décembre

Bernard MOUROT

La vie du village

Chasse aux œufs :



L'Association des Jeunes de Gevigney - Mercey (AJGM) a organisé, la chasse aux œufs de Pâques **pour les enfants de 2 à 10 ans** dans le parc du Château.

Les enfants ont participé avec leurs parents à chercher activement et récolté 10 œufs par enfant, **mais surtout le fameux œuf d'or.**



Vide grenier du 1^{er} mai :



Le traditionnel vide grenier organisé par l'Association sportive et culturelle a enfin pu reprendre avec le beau temps.

Comme toujours, les repas et les différents spectacles ont connu un vif succès.



Repas et jeux du 14 juillet :



Le traditionnel repas du 14 juillet organisé par le Comité des Fêtes a réuni cette année **plus de 120 personnes.**

Le stade étant inaccessible, celui-ci a eu lieu sur le parking de la mairie.



Jambon à la broche :



Comme tous les 1^{ers} dimanches de septembre, le Comité des Fêtes a organisé son jambon à la broche qui connaît toujours autant de réussite.

Ce repas a réuni plus de **150 personnes.**

Concours de belote :



Les organisateurs de la belote annuelle de l'Amicale des Pêcheurs arboraient un sourire XXL.

44 personnes sont venues s'affronter dans une ambiance conviviale.

Sans oublier le repas typiquement franc-comtois préparé par Ginette, Jean, Gérard et Michel.

Repas des aînés :

Le repas des aînés offert par la commune pour **les personnes de 72 ans et plus** a réuni une cinquantaine de personnes, toutes ravies de partager un moment de convivialité.

Ce repas préparé par "**La Charbonnette**" et par la **Boulangerie « Bardet »** pour le dessert a été servi par les **bénévoles de la Commission d'Action Sociale**.



Noël des enfants :



Une quarantaine d'enfants se sont retrouvés pour assister à un spectacle pour le plaisir de tous.

Le Père Noël a ensuite fait son apparition chargée de friandises et l'après-midi s'est terminé par un bon goûter.

Club de la Joie :

Les adhérents du Club de la Joie se réunissent chaque semaine pour jouer aux cartes. **Différentes activités ont vu le jour** et les gouters ont connu un vif succès comme toujours ...

Nous souhaitons bonne route à Lucien qui se rapproche de ses enfants.



Animations 2023

La Boule Campagnarde :

Président du club :

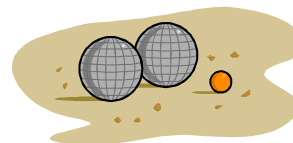
Monsieur Albert RACLOT
3, rue de la Maladière
70500 GEVIGNEY-MERCEY



03.84.92.21.40



06.32.81.81.19



Le Club de pétanque fort d'une soixantaine d'adhérents a su construire une équipe robuste qui leur a permis de se hisser jusqu'en finale de la coupe de Haute-Saône.

Concours ou championnats réservés aux licenciés :

Date	Jeu	Date	Jeu
Jeudi 20 Avril	Triplette Vétérán	Lundi 31 Juillet	Triplette Mixte
Mardi 13 Juin	Doublette Vétérán	Mardi 1 Août	Doublette Mixte
Samedi 24 Juin	Doublette Mixte	Mercredi 2 Août	Triplette Mixte
Samedi 22 Juillet	Doublette Mixte	Mardi 5 Septembre	Doublette Vétérán

Trois jeunes, Mélissa et Zoé Noirot (Club de Port/Saône) et Louis Goudot (Club de Gevigney-et-Mercey) ont représenté notre département lors d'une rencontre régionale à Saint-Florentin début octobre. **Les deux jeunes filles ont été sélectionnées** lors d'une détection avec l'espoir, d'ici quelques années, de jouer sous le maillot de l'équipe de France.

L'Amicale des Pêcheurs :

Président :

Monsieur Jean PILLOT
8, rue de la Croix de Baulay
70500 GEVIGNEY-MERCEY



03.84.68.08.78



Association des Jeunes de Gevigney et Mercey :

Présidente :

Madame Delphine MUSSOT
3, rue de la Grapotte
70500 GEVIGNEY-MERCEY



06.89.37.12.60



Club de la Joie :

Présidente :

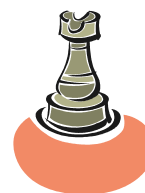
Madame Suzanne ALTMAYER

3, grande rue

70500 GEVIGNEY-MERCEY



06.59.19.14.86



Rendez-vous tous les mardis après-midi dès 13h30 à 18h, dans l'ancienne école de Gevigney, pour se retrouver, jouer aux cartes, à des jeux de société ou au scrabble.

Rendez-vous tous les vendredis après-midi, tous les 15 jours, de 13h30 à 16h30, pour des activités manuelles (tricot, broderie, décoration ...).

Toute personne intéressée est la bienvenue, même si elle ne peut se libérer régulièrement.



✚ **Un voyage en Autriche** est prévu cette année, ainsi que de nombreuses activités et repas.

✚ **Des grands goûters** sont organisés une fois par trimestre

✚ Le 23 Avril 2023, **Spectacle des Bodin's** à Dijon.

✚ **D'autres sorties** sont à l'étude pour 2023.

Pour plus d'information, contacter la Présidente.

Association sportive et culturelle :

Présidente :

Madame Marie-France SIMONIN

49, Grande rue

70500 GEVIGNEY-MERCEY



03.84.68.01.63



Rendez-vous tous les mardis de 19 h à 20 h, aux gymnases de Jussey, pour pratiquer en groupe la gymnastique volontaire.

Comité des fêtes :

Président :

Monsieur François RACLOT

15, rue de Montgillard

70500 GEVIGNEY-MERCEY



03.84.92.24.63



06.83.76.38.61



Agenda des manifestations 2023

Date	Horaire	Manifestation	Lieux	Organisé par
Samedi 28 Janvier	14 h	Echange autour d'ancienne photo de mariage	Salle de la Mairie	Commission Histoire et Patrimoine
Mercredi 22 Février	14 h 30	Carnaval des enfants	Salle de la Mairie	Association des jeunes
Jeudi 16 Mars	12 h	Repas dansant « Grenouilles »	Seveux	Club de la Joie
Lundi 10 Avril	10 h 30	Chasse aux œufs de Pâques	Stade	Association des jeunes
Dimanche 23 Avril	Soirée	Spectacle des Bodin's	Dijon	Club de la Joie
Lundi 1 ^{er} Mai	Journée	Vide grenier	Eprettes	Association sportive et culturelle
Samedi 20 Mai	14 h à 17 h	Nettoyage de printemps	Stade	Commune
Samedi 8 Juillet	14 h 30	Visite historique du village	Devant église	Association des trois provinces
Vendredi 14 Juillet	12 h	Repas	Zone de loisirs	Comité des Fêtes
Vendredi 14 Juillet	15 h à 18 h	Jeux de village	Zone de loisirs	Commune
Vendredi 25 août	21 h	Comte	Moulin de la Perrière	Commission Histoire et Patrimoine
Dimanche 3 Septembre	12 h	Jambon à la Broche	Stade	Comité des Fêtes
Fin Septembre	Plusieurs jours	Voyage	A définir	Club de la Joie
Samedi 4 Novembre	14 h 30	Halloween	Salle de la Mairie	Association des jeunes
Mi-Novembre	14 h	Concours de Belote	Salle de convivialité	Amicale des Pêcheurs
Samedi 9 Décembre	12 h	Repas des Anciens	Salle de convivialité	Commune
Mercredi 13 Décembre	14 h 30	Noël des enfants	Salle de la Mairie	Association des jeunes

Nous remercions l'ensemble des bénévoles de la commune, grâce à vous, notre village s'embellit et reste dynamique.

Informations pratiques

Démarches administratives :

Nouveaux habitants :

Pour des raisons administratives, nous avons besoin de connaître l'identité des nouveaux habitants. Nous vous remercions de passer à la mairie pour remplir un formulaire.

Recensement militaire :

Il est obligatoire pour tous les jeunes (filles et garçons) de 16 ans, de s'inscrire au recensement militaire, afin d'effectuer la journée nationale qui leur permettra de découvrir notre système de défense et les débouchés qui leurs sont offerts.



Il est obligatoire d'avoir une attestation de recensement pour passer certains examens et le permis de conduire.

Urbanisme :

La commune de Gevigney-Mercey possède un **Plan Local d'urbanisme (PLU)** qui permet de définir les règles d'occupation et d'usage des sols. Il organise l'évolution du territoire, en fonction des contraintes naturelles et physiques et des orientations que la commune a choisi.

Afin d'éviter tout problème, lors de la réalisation de vos projets (réfection de façade, toiture, ouverture, clôture, murs...), il conviendra de vous référer au règlement du Plan Local d'Urbanisme et de déposer en mairie une déclaration préalable (**1 mois avant les travaux**) ou un permis de construire (**2 mois avant les travaux**).

Passeport et carte d'identité :

Il est conseillé de les demander bien à l'avance lorsqu'on prévoit un voyage, un examen, etc...
Nous vous rappelons les délais pour obtenir des pièces d'identité :

Type	Durée de validité	Délai d'obtention approximatif	Lieu
Passeport biométrique	10 ans*	1 à 2 mois	Mairie de JUSSEY**
Carte Nationale d'Identité	15 ans	1 mois	Mairie de JUSSEY**

* 5 ans pour les mineurs

** les cartes d'identité et les passeports biométriques sont désormais réalisés dans une commune équipée d'un dispositif adapté pour les titres électroniques sécurisés, il conviendra désormais de prendre rendez-vous en mairie de JUSSEY au 03.84.68.11.49

PACS :

Depuis le **1^{er} novembre 2017**, la gestion des PACS (Pacte Civil de Solidarité) est assurée par les officiers de l'Etat Civil aux lieu et place des greffes des tribunaux d'instance. Par conséquent, l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité **s'effectue en mairie**.

Carte grise :

Depuis **2017**, les démarches pour les cartes grises s'effectuent seulement sur le site officiel du gouvernement : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Permanences :

④ Permanence médiateur de justice :

Le 1^{er} jeudi du mois de 15 h à 17 h à la mairie de COMBEAUFONTAINE

☎ 03.84.68.75.69 sur rendez-vous de préférence auprès de Monsieur CHARRON.

④ Bureaux de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône (CCHVS) :

Maison des Services
Prés Jean Roches
70500 - JUSSEY

☎ 03.84.77.19.90

De 8 h 30 à 12 h, Lundi au Jeudi
De 14 h à 17 h, Lundi et Jeudi
De 14 h à 16 h 30, Mercredi

@ cchvs@cchvs.fr



Site internet : www.cchvs.fr

④ Espace France Services :

Maison des Services
Prés Jean Roches
70500 – JUSSEY

☎ 03.84.77.73.77

De 8 h 30 à 12 h, Lundi, Mardi, Mercredi Jeudi et Vendredi
De 13 h à 17 h, Mardi et Jeudi
De 13 h à 16 h, Vendredi

La maison France Services, c'est la possibilité d'être accueilli gratuitement par un agent, en toute confidentialité pour obtenir des informations et vous accompagner dans vos démarches administratives relevant de plusieurs organismes ou administrations publics.

Eglise :

Monsieur **Jean-François LESPRI** ☎ 03.84.68.06.80 s'occupe de l'église (sonnerie des cloches, chauffage, etc...).

En cas d'absence, M. LESPRI est remplacé par M. André GUIOT.
Ils ont la gentillesse d'ouvrir et fermer les portes de l'Eglise.



Points d'apports volontaires biodéchets :



Une convention a été signée avec le SICTOM Val de Saône afin d'installer des **points d'apports volontaires mis à disposition gratuitement**.

Les emplacements des points sont les suivants :

Mercey, rue de la Ruotte à proximité de la benne à verre,
Gevigney, aux Eprettes à proximité de la benne à verre,
Gevigney, vers le monument aux mort.

Pour plus de renseignements : www.sictomvds.com

Téléassistance des personnes :

La commune considérant les missions spécifiques qui sont les siennes à l'égard des personnes âgées a passé une convention avec Présence Verte. **Les futurs abonnés résidants dans la commune bénéficieront de la gratuité des frais de dossier.**

Le service de téléassistance des personnes permet aux abonnés d'alerter immédiatement, en cas de besoin, par simple action sur un bouton poussoir, un centre de réception des appels qui alerte un réseau de solidarité composé de personnes et de services choisis par le bénéficiaire lui-même ou les services d'urgence en cas de besoin.



Vous pouvez contacter Présence Verte au 03.84.75.07.93

Agence Postale Communale :



L'Agence Postale Communale se situe dans les locaux de la mairie et est ouverte aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat :

Lundi : 15h à 17h30 ;

Mardi et Vendredi : 10h à 12h et de 14h à 16h30

En contrepartie de la gestion de cette agence, la Poste verse une indemnité compensatrice d'environ **1 200 € par mois** pour couvrir les frais de ce service.

Déchetterie :

Horaires d'été :

1^{er} mars au 31 octobre

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi

9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Horaires d'hiver :

1^{er} novembre au 29 février

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi

9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30



Déchetterie de JUSSEY :  03.84.68.17.44

Rappel :

Nous vous rappelons, que les riverains sont tenus, à toute heure, d'enlever la neige, la glace, les feuilles et branches mortes sur le trottoir devant leur habitation (ou sur une largeur de 1.50 mètre le long des habitations si la voie ne comporte pas de trottoirs), afin de garantir la circulation des piétons en toute sécurité. En cas de verglas, ils sont tenus d'y répandre du sable, du sel ou de la sciure de bois.

Carte avantage jeune :



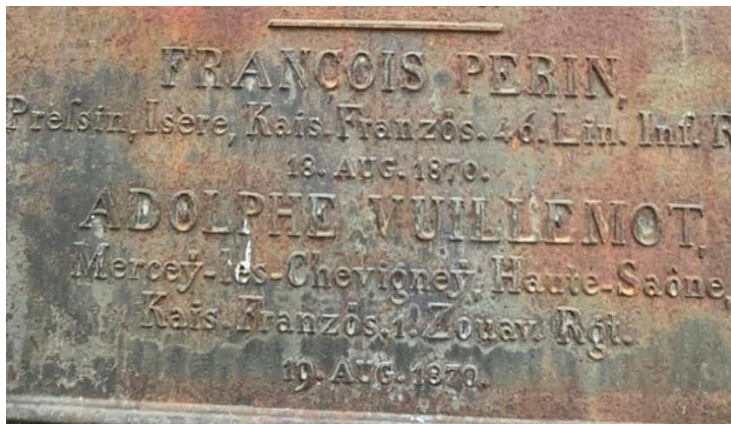
La commune a décidé de mener une action en faveur des jeunes.

Depuis **septembre 2018**, la carte Avantages Jeunes est offerte aux jeunes de la commune **de 10 à 17 ans inclus**. (l'appréciation de l'âge se fera en date du 1 septembre)

Histoire de notre commune

Les oubliés de l'histoire :

Les Ch'nans décédés lors de la guerre de 1870-1871.



Monument aux morts de Plochingen en Allemagne.

En fin d'année dernière, la commune a reçu un mail d'une personne vivant en Allemagne et qui, sur un monument aux morts a remarqué l'inscription d'un habitant (**Adolphe Vuillemot**) de Gevigney-et-Mercey mort lors de la Guerre de 1870-1871.

En 1870, à la suite d'une brouille diplomatique fomenté par Bismarck, Napoléon III déclare la guerre contre la Prusse sous la pression de ses ministres et du peuple, le 19 juillet 1870. La guerre tourne rapidement à l'avantage des Prussiens et de leurs alliés allemands plus nombreux et beaucoup mieux équipés et disciplinés que les troupes françaises.

Nous avons donc recherché s'il y avait d'autres morts de notre village dans cette guerre, et en effet, trois autres personnes sont décédées afin de défendre notre pays. Simonin Louis-Napoléon, Proye Jean-Baptiste Lucien Dyonise et Petit Isidore Joseph.

Vuillemot Adolphe :

Né le 18 avril 1845, fils de Vuillemot Antonin et de Pillot Jeanne-Baptiste Émilie. Lors du recensement de 1866, le jeune homme vivait encore dans le foyer familial, cultivateur avec ses parents.

Adolphe Vuillemot était soldat de première classe, du deuxième régiment de zouave du deuxième bataillon. Lors de la bataille de Fröschwiller-Wœrth (Alsace) le 6 août 1870, notre jeune soldat de 25 ans, sera blessé grièvement à la cuisse gauche. Puis il sera fait prisonnier et acheminé à l'hôpital de Plochingen (20km de Stuttgart en Allemagne). C'est ici, à l'hôpital de Saint-Jean de Plochingen qu'il perdra la vie à la suite d'une mauvaise amputation de la jambe le 19 décembre 1870. Cependant il sera inscrit sur un monument aux morts en Allemagne alors qu'il était prisonnier ennemi.

Coloriage de saison

Pour les petits, comme pour les grands, coloriage de saison

